



par BNP PARIBAS

GUIDE DES CONDITIONS ET TARIFS HELLO BANK! PRO

1^{ER} JANVIER 2025

Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur, micro entrepreneur : vous trouverez notre offre de services, et les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires. En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur. Certains de nos frais et commissions ne sont pas soumis à la TVA. Ceux qui le sont partiellement (cas des offres groupées de services) ou totalement, sont exprimés hors taxes (HT) ; la TVA calculée au taux en vigueur à la date de l'opération sera ajoutée à ce montant.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL <ul style="list-style-type: none">• Ouverture, clôture• Tenue de compte• Relevés de compte• Services via la Hello Team Pro	P.3	HELLO PAY PRO MON BUSINESS ASSISTANT START (pour une souscription hors offre Hello Business)	P.16
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES <ul style="list-style-type: none">• Offre Hello Business• Service Bancaire de Base	P.5	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS <ul style="list-style-type: none">• Commission d'intervention• Opérations particulières• Incidents de paiement• Incidents d'encaissement	P.17
BANQUE À DISTANCE	P.6	EPARGNE ET PLACEMENTS <ul style="list-style-type: none">• Compte sur livret Hello Pro	P.20
MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT <ul style="list-style-type: none">• Espèces avec la carte Hello Business• Chèques• Carte bancaire• Date de valeur• Virements• Prélèvements SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA• Effets de commerce	P.7	FINANCEMENTS ET CRÉDITS <ul style="list-style-type: none">• Facilité de caisse automatique• Crédit moyen terme	P.20
		ASSURANCES ET PROTECTION <ul style="list-style-type: none">• Protection de votre activité• Protection des biens• Protection du dirigeant	P.22
		RÉSOUDRE UN LITIGE <ul style="list-style-type: none">• En premier recours• En dernier recours amiable	P.25

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL

Ouverture, clôture

Ouverture de compte	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT

Tenue de compte

Frais de gestion de compte (compte en euros)	GRATUIT
Commission de mouvement (ou de compte)	GRATUIT
Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable	GRATUIT
Frais pour compte inactif (Au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)	30,00 €/an A concurrence du solde disponible sur le compte.

Relevés de compte

BON À SAVOIR : outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur l'application Hello bank!, sur le site hellobank.fr⁽¹⁾, nous mettons à votre disposition plusieurs périodicités de relevés.

Un relevé de compte mensuel	GRATUIT
En plus du relevé mensuel, vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte via la Hello Team Pro.	
- Périodicité bimensuelle	1,80 € / mois
- Périodicité décadaire	3,60 € / mois
- Périodicité quotidienne	36 € / mois

⁽¹⁾ L'accès à des services de banque à distance via Internet : l'appli ou le téléphone via la Hello Team Pro n'est pas facturé par BNP Paribas. Vous restez néanmoins redevable de la communication, de votre abonnement téléphonique ou de fourniture d'accès à Internet.

Services via la Hello Team Pro

Fourniture d'attestation, selon complexité
(à l'unité)

de 17,08 € HT à 34,17 € HT
par demande

Frais de recherche de documents ou d'informations (à l'unité)

- Document/information de moins d'un an
- Document/information de plus d'un an
- Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée

16,50 € HT
(avec une photocopie incluse)
35 € HT
(avec une photocopie incluse)
18 €

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offre Hello Business

Offre Hello Business Incluant :

- **Une carte Hello Business** : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé)
- La Carte Hello Business avec **garanties d'assurances et d'assistance** incluses (dans les conditions et limites des notices).
- **Mon Business Assistant Start**
- **Virements SEPA instantanés**
À compter du 09/01/2025, les virements SEPA instantanés sont gratuits pour tous les clients. Le virement instantané ne sera donc plus un service inclus dans l'offre Hello Business.

**10,90 € HT /
mois⁽¹⁾**

(1) Dont 3 € par mois soumis à TVA, soit 11,50 € TTC

Service bancaire de base

Service bancaire de base : lorsque la banque de France désignera BNP Paribas comme teneur du compte, dans la cadre d'une procédure de droit au compte, le compte sera ouvert dans une agence du réseau BNP Paribas en France Métropolitaine. Les conditions tarifaires de ces services sont disponibles en agence BNP Paribas ou sur le site mabanquepro.bnpparibas.fr

BANQUE À DISTANCE

La banque met à votre disposition des services par internet ou par téléphone pour vous permettre de réaliser -tout ou partie- des opérations sur votre compte bancaire ou vos services associés. Vous pourrez accéder à l'ensemble de ces services grâce à votre numéro de client et votre code d'accès confidentiel. Vous pouvez ainsi, à distance, vous informer, suivre et gérer vos comptes et effectuer facilement vos opérations de banque au quotidien.

Internet, internet⁽¹⁾ mobile

Via le site hellobank.fr

Via l'application "Hello bank!"

GRATUIT

GRATUIT

Téléphone⁽¹⁾

Conseillers Hello Team Pro :

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h 00
et le samedi de 9 h 00 à 18 h 00, hors jours
fériés au 01 34 34 00 00

GRATUIT

⁽¹⁾ L'accès à des services de banque à distance via Internet, l'appli ou le téléphone via la Hello Team Pro n'est pas facturé par BNP Paribas. Vous restez néanmoins redevable de la communication, de votre abonnement téléphonique ou de fourniture d'accès à Internet.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

Espèces avec la carte Hello Business

Retrait d'espèces :

- Au distributeur automatique de billets (DAB) du réseau BNP Paribas ou Cash Services
- Dans les automates de pièces de monnaie BNP Paribas ou Cash Services en France métropolitaine⁽¹⁾
- Dans un distributeur automatique d'un autre établissement

(hors taux de change et frais d'établissements tiers pour les retraits hors zone euro)

Date de valeur appliquée :
le jour du retrait + 1 jour ouvré

GRATUIT

Dépôt d'espèces dans les guichets automatiques du réseau BNP Paribas

Date de valeur appliquée : le jour même du dépôt si c'est un jour ouvré (ou le premier jour ouvré qui suit la date du dépôt s'il est réalisé un jour non ouvré)

GRATUIT



Cash Services est la nouvelle marque du réseau d'automates bancaires en France métropolitaine commun à 4 enseignes bancaires : **BNP Paribas, Crédit Mutuel, CIC et SG**⁽²⁾.

⁽¹⁾ Service réservé aux clients titulaires d'une carte Hello Business. Disponible auprès des automates de pièces de monnaie BNP Paribas ou Cash Services.

⁽²⁾ Service fourni par la société commune aux groupes bancaires BNP Paribas, Société Générale et Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 2SF SOCIÉTÉ DES SERVICES FIDUCIAIRES SAS au capital de 39 000 000€ Siège social : 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis RCS BOBIGNY 915166045.

Chèques

Frais d'envoi de chéquier à domicile en pli simple	GRATUIT (incluant les frais postaux)
Frais de mise à disposition d'un chéquier dans une agence du réseau BNP Paribas	8 € / Chéquier
Frais de destruction de chéquier commandé par le client, mis à disposition dans une agence du réseau BNP Paribas et non retiré dans un délai de 2 mois	6 € / Chéquier
Paiement par chèque Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation	GRATUIT
Émission d'un chèque de banque	10,30 € / chèque de banque
Opposition sur chèque à ordre via l'application ou le site via la Hello Team ou en agence BNP Paribas	GRATUIT 10,50 € / opération
Opposition sur une formule de chèque ou un chéquier Via l'application ou le site Via la Hello Team	GRATUIT 16 €
Remise de chèque(s) libellé(s) en euros sur une banque française en agence ou auprès d'un automate Cash Services⁽²⁾ (jour de comptabilisation + 1 jour ouvré dès réception du chèque) Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi, même si l'agence BNP Paribas est ouverte le samedi. Le jour de comptabilisation peut être égal au jour de votre dépôt avant 15 h si vous réalisez l'opération dans un automate ou le	GRATUIT

⁽²⁾ En agence (le cas échéant via un automate de dépôt) ou sur un automate Cash Services, ou pas voie postale après les avoir scannés dans l'application mobile « Hello bank! ».

► **Paiement de chèque(s) libellé(s) en euros ou en devises sur une banque située à l'étranger (par chèque)**

	Taux de commission
Chèque ≤ 150 €	10 % du montant
Chèque > 150 €	1 % du montant, min. 27 €

Date de valeur pour les opérations sans change :
date d'exécution de l'opération de règlement (J-1)

Date de valeur pour les opérations avec change :
date d'exécution de l'opération de règlement (J-1)

► **Remise de chèque(s) libellé en euros ou en devises sur une banque située à l'étranger (hors frais du correspondant, par chèque)**

	Taux de commission
Chèque ≤ 150 €	10 % du montant
Chèque > 150 €	1 % du montant, min. 17,50 €
Chèque sans change	Max. 60 €
Chèque avec change	Max. 110 €

Date de valeur pour les opérations sans change :
date de l'opération + 1 jour calendrier

Date de valeur pour les opérations avec change :
date de l'opération + délai de change de 2 jours ouvrés

► **Commission de change sur les devises**

	Taux de commission
Jusqu'à 75 000 €	0,50 % du montant
Au-delà de 75 000 €	0,25 % du montant
Minimum par chèque	18 €
Frais de port éventuels (par chèque)	16,95 €

Carte bancaire

La Carte Hello Business est une carte VISA internationale à débit immédiat ou à débit différé, qui permet d'effectuer des paiements et des retraits en France et à l'étranger, par l'intermédiaire des réseaux CB et VISA. Elle inclut des garanties d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Carte Hello Business (hors Offre Hello Business)
Cotisation mensuelle	11 €
Soit un total annuel de	132 €
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs ⁽¹⁾	jusqu'à 3 000 €
Paiements en France et à l'étranger ⁽²⁾	SANS FRAIS
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs ⁽¹⁾	jusqu'à 500 €
Retraits en France et à l'étranger ⁽²⁾	SANS FRAIS

Les informations relatives aux frais de change appliqués en cas de retraits ou de paiements par carte, au sein de l'UE, dans une devise de l'UE autre que l'euro, seront communiquées au Client par message électronique à l'occasion de la première opération de retrait ou de paiement par carte.

⁽¹⁾ Plafond lors de l'entrée en relation qui peut être modifié sous réserve d'acceptation par la banque et dans les limites des conditions de fonctionnement de la carte.

⁽²⁾ BNP Paribas ne facture aucun frais, les établissements tiers peuvent parfois appliquer des frais de change ou commissions éventuelles.

Autres prestations liées à votre Carte Hello Business

	Via un Conseiller Hello bank!	via application Hello bank! ou le site hellobank.fr
Rédition du code confidentiel	GRATUIT	GRATUIT⁽³⁾
Frais d'opposition (blocage) de la carte à la demande du client ou de la banque	GRATUIT	GRATUIT
Réfection de carte avant échéance ⁽¹⁾	6 € HT	Non disponible
Modification du plafond permanent de paiement ou de retrait ⁽²⁾	GRATUIT	Non disponible
Modification du plafond temporaire de paiement ou de retrait ⁽²⁾	GRATUIT	GRATUIT

⁽¹⁾ Réémission de la carte à la demande du client quelle qu'en soit la cause (carte abîmée, détruite,...).

⁽²⁾ Dans la limite de ceux prévus pour votre carte bancaire et sous réserve d'acceptation par la Banque.

⁽³⁾ Fonctionnalité non disponible pour les clients personnes morales unipersonnelles.

► Date de valeur

Retrait au distributeur automatique de billets (DAB) :
jour du retrait + 1 jour ouvré

**Paiement par carte bancaire
(en fonction du choix du débit de la carte) :**

- Carte à débit immédiat : date d'exécution de l'opération.
- Carte à débit différé : date d'exécution de l'opération au jour ouvré ⁽¹⁾ du différé.

**Crédit par carte bancaire
(en fonction du choix du débit de la carte) :**

- Carte à débit immédiat : date de règlement de l'opération.
- Carte à débit différé : date de règlement de l'opération au jour ouvré ⁽¹⁾ du différé.

⁽¹⁾ Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France, du lundi au vendredi.

Virements

BON À SAVOIR : un virement SEPA est un virement émis ou reçu, libellé en euros, effectué dans la zone SEPA⁽¹⁾. Les commissions d'émission reprises ci-dessous, sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment de l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank International Code).

► Vous émettez un virement SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

	Via un Conseiller Hello bank!	via application Hello bank! ou le site hellobank.fr
Frais par virement unitaire standard	6 €	GRATUIT
Frais par virement instantané (vers compte hors BNP Paribas) <ul style="list-style-type: none">• Clients détenteurs d'une offre Hello Business• Pour les autres clients⁽¹⁾	Non disponible Non disponible	GRATUIT Tarif applicable jusqu'au 08/01/2025 inclus : 1 € par virement Tarif applicable jusqu'au 08/01/2025 inclus : GRATUIT
Frais pour virement Urgent* la date de règlement de l'opération est positionnée à la date d'exécution de l'opération pour un virement SEPA urgent envoyé en	11,40 €	Non disponible
Virement permanent⁽²⁾ <ul style="list-style-type: none">• Frais de Mise en place• En supplément : Frais d'échéance par virement• Modification de dossier	5,10 € 1,50 € 4,30 €	GRATUIT

* Le virement urgent est réalisé par la Hello Team d'un montant illimité et réalisé dans les 10 secondes

⁽¹⁾ La Zone SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. Elle est composée de 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), plus 4 pays de l'AEELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse), Royaume uni, Monaco, Andorre, Vatican, Gibraltar et Saint-Marin.

⁽²⁾ Exclusivement entre comptes en euros, détenus en France et à Monaco.

► Vous recevez un virement SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée : Date de règlement de l'opération

- En valeur compensée pour une opération de compte à compte Hello bank! ; BNP Paribas

Commissions d'encaissement de la banque

- Virement SEPA ordinaire (standard ou instantané)

GRATUIT

► Vous émettez un virement non SEPA⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération

	En ligne (via hellobank.fr ou l'application Hello bank!)⁽²⁾	Via un Conseiller Hello bank!	
Commissions d'émission⁽³⁾	Opération libellée dans la devise du pays du bénéficiaire GRATUIT⁽³⁾	Opération libellée en euros ou dans une devise différente de la devise du pays du bénéficiaire • À destination d'une filiale de BNP Paribas ⁽⁴⁾ 3 € • Sinon 15 €	Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA (frais partagés avec le bénéficiaire) 20 €
Change	Taux de change en vigueur au moment de l'opération⁽⁵⁾		
Commission additionnelle si IBAN ou code BIC ⁽⁶⁾ absent ou erroné	-		12,90 €
Commission additionnelle si option « sans frais pour le bénéficiaire »	-		20,50 €
Commission additionnelle si option « sans frais pour le bénéficiaire »	-		7,50 €

⁽¹⁾ Le virement non SEPA est un virement exécuté dans la zone SEPA dans une devise autre que l'euro, ou en euros hors zone SEPA.

⁽²⁾ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

⁽³⁾ Sous réserve de fournir les informations requises indiquées dans le formulaire de saisie. À défaut, une commission d'émission de 15 € s'applique.

⁽⁴⁾ Virement en euros, à destination de BNP Paribas El Djazair en Algérie, BICIAB au Burkina Faso, Bank of the West aux États-Unis, BICI en Guinée, BMCI au Maroc, BICI au Sénégal, BICICI en Côte d'Ivoire, TEB en Turquie, Urksibbank en Ukraine, OCB au Vietnam, BNP Paribas Polska en Pologne.

⁽⁵⁾ Le taux de change appliqué inclut la marge commerciale de Hello bank!

⁽⁶⁾ BIC Swift : identifiant normalisé des institutions financières qui permet d'identifier une banque d'une manière unique.

► Vous recevez un virement non SEPA⁽¹⁾

- Date de valeur appliquée (compte en euros) : date d'exécution de l'opération.

Commission de réception ⁽²⁾ (par opération)	11 €
--	------

► Autres prestations pour les virements SEPA et non SEPA

Frais⁽⁴⁾ de traitement d'une demande d'investigation auprès de la banque correspondante à l'initiative du client (retour de fonds, avis de sort)	12,50 € HT
Frais de modification des instructions de virement à l'initiative du client (informations non requises pour l'exécution du virement)	12,90 €

Prélèvements SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

► Les prélèvements SEPA, TIP SEPA au débit de votre compte

	Via un Conseiller Hello bank!	via l'application Hello bank! ou le site hellobank.fr ⁽³⁾
Avis de prélèvement ou TIP reçu Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération	NC	GRATUIT
Opposition sur prélèvement	14 €/opération	12 €/opération

⁽¹⁾ Le virement non SEPA est un virement exécuté dans la zone SEPA dans une devise autre que l'euro, ou en euros hors zone SEPA.

⁽²⁾ Hors frais éventuels du correspondant.

⁽³⁾ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

⁽⁴⁾ Frais facturés indépendamment du résultat de la demande.

Effets de commerce

► Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce en France

- Date de valeur appliquée : date de règlement

Frais par échéance

- si nous avons reçu vos instructions de paiement (avec ou sans convention de paiement sauf désaccord)
- si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement (et sans convention de paiement sauf désaccord).

GRATUIT

25,80 €

Fourniture de relevés LCR ⁽¹⁾ /BOR ⁽²⁾ à payer

- avec convention de paiement sauf désaccord
- sans convention de paiement sauf désaccord

2,20 €/ relevé

7,60 €/ relevé

⁽¹⁾ Lettre de change relevé.

⁽²⁾ Billet à ordre relevé.

► Vous réglez vos fournisseurs par effet de commerce payable à l'étranger

- Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire
- Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

- Paiement ⁽³⁾ d'un effet
- Minimum
- Maximum
- Envoi à l'acceptation

1 %o / effet

38 € / effet

705 € / effet

40 € / effet

⁽³⁾ Hors éventuelle commission de change.

HELLO PAY PRO

Vous souhaitez encaisser les paiements par carte bancaire de vos clients où que vous soyez.

Hello Pay Pro est la solution d'encaissement de paiement par carte bancaire sur smartphone ou tablette connectée à un terminal de paiement léger.

LES + :

- **Économique** : vous n'avez aucun frais fixes récurrents et n'êtes facturé qu'à l'utilisation.
- **Léger** : vous emportez partout le lecteur de cartes connecté à votre smartphone ou tablette et l'utilisez à chaque fois que vous en avez besoin.
- **Intuitif** : vous maîtrisez en quelques minutes une application smartphone très riche.
 - > Application mobile* **GRATUIT**
 - > Achat de lecteur de carte **79 € HT****
 - > Commission monétique sur les paiements encaissés **1,60 %**
 - > Acceptation cartes titres-Restaurant CONECS **20 € HT**

Date de valeur du crédit carte bancaire (encaissement par cartes bancaires / monétique) : date de règlement de l'opération.

MON BUSINESS ASSISTANT START

(pour une souscription hors offre Hello Business)

Abonnement Mon Business Assistant Start

5 € HT / mois⁽¹⁾

⁽¹⁾ Soit 6 € TTC.

* Disponible sur iOS (Version 10.3 et ultérieure) et Android (version 6 et ultérieure). L'accès à l'application n'est pas facturé par BNP Paribas. Vous restez néanmoins redevable de la communication, de votre abonnement téléphonique ou de fourniture d'accès à Internet.

** Prélèvement de 79 € HT sur votre compte professionnel pour l'achat du terminal puis remise de 40 € HT créditee par Hello bank! sur ce même compte le 10 du mois suivant le prélèvement.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : remise de chèques erronée, position débitrice irrégulière, absence de signature sur ordre émis, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

Commission d'intervention

**9,50 € / opération,
plafonné à 95 € / mois**

Opérations particulières

Traitements des incidents

- **Frais par saisie-attribution**
- **Frais par saisie conservatoire**

100 €

100 €

• **Frais par saisie administrative à tiers détenteur :**

**10% du montant dû au Trésor Public
dans la limite d'un plafond de 100 €⁽¹⁾**

**Frais suite à notification d'interdiction bancaire
signalée par la Banque de France**

33,50 €

⁽¹⁾ l'article L.262, 5° du Livre des Procédures Fiscales.

Incidents de paiement

► Sur chèque émis

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Prélevés uniquement en l'absence de forfait de frais de rejet de chèque pour défaut de provision.

14 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Chèque ≤ 50 €

30 € / chèque émis sans provision (

Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 20,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Chèque > 50 €

50 € / chèque émis sans provision (Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 40,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

Par exemple, pour un rejet d'un chèque pour défaut de provision d'un montant > 50 euros, le forfait de frais de 50 euros sera prélevé : à hauteur de 9,50 euros pour la commission d'intervention et de 40,50 euros au titre des autres frais inclus dans ce forfait. Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et la déclaration à la Banque de France pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, la commission d'intervention (prélevée séparément), ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

► Sur carte Hello Business

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

25 €

► Sur prélèvement SEPA (forfait par opération)

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

Montant < 20 €

GRATUIT

Montant ≥ 20 €

20 €

(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

► Sur virement

Rejet sur virement émis

6,50 € /
virement

► Sur virement permanent (forfait par opération)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision

Montant < 20 €

GRATUIT

Montant ≥ 20 €

20 €

(Soit 9,50 € au titre de la commission d'intervention et 10,50 € au titre des autres frais inclus dans ce forfait)

► Sur effet de commerce à payer (par opération)

Frais de rejet d'un effet de commerce pour défaut de provision

• Montant < 20 €	montant de l'effet
• Montant ≥ 20 €	21 €

► Incidents sur comptes de prêts

Annulation d'amortissement	50 €
Relance échéance impayée	34 €

Incidents d'encaissement

► Sur chèque libellé en euros remis à l'encaissement sur une banque située en France et revenu impayé (par chèque) :

<ul style="list-style-type: none">• Pour le motif « sans provision »• Pour les autres motifs• Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement	GRATUIT 17,50 € / impayé 20 €
Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale	

► Sur chèque libellé en euros ou en devises remis à l'encaissement sur une banque située à l'étranger et revenu impayé (par chèque)

Par chèque revenu impayé	37 € ⁽¹⁾
Frais de port éventuels	16,95 €

⁽¹⁾ Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS

Compte sur livret

	Via un Conseiller Hello bank!	via l'application Hello bank! ou le site hellobank.fr
Ouverture de livret d'épargne Hello Pro	GRATUIT	GRATUIT
Clôture de livret d'épargne Hello Pro	GRATUIT	Non disponible
Livret d'épargne Hello Pro Taux nominal annuel en vigueur à partir du 01/11/2024		1,00% brut

FINANCEMENTS & CRÉDITS

Facilité de caisse automatique

L'utilisation de cette facilité de caisse ne doit pas excéder une période de débit de 15 jours consécutifs. A l'issue de la durée de débit maximale de 15 jours, le solde de votre compte doit obligatoirement être créditeur.

Vous bénéficiez d'une facilité de caisse automatique rattachée au compte professionnel, d'un montant de : 1 550 €.

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte des intérêts débiteurs, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base du Taux de base BNP Paribas auquel s'ajoute une marge indiquée dans les conditions particulières de la convention de compte professionnel.

Le taux d'intérêt sera majoré en cas de dépassement de l'autorisation conformément aux dispositions figurant dans les conditions particulières de la convention de compte professionnel.

Crédits moyen terme

Vous pouvez financer vos investissements (investissements d'équipement, véhicules professionnels, matériel) par un financement moyen terme.

Principales caractéristiques du crédit :

Montant du crédit : en fonction de l'objet financé et de vos capacités de remboursement et jusqu'à 50 000 €

Taux	Fixe
Crédit amortissable avec une périodicité	mensuelle
Durée de remboursement :	De 2 ans à 7 ans
Frais de dossier	0 € / dossier
Souscription à l'assurance groupe	possible
Possibilité pour l'Emprunteur de modifier le montant de ses amortissements moyennant un coût minimum de 135 euros	

Gestion des dossiers de financement

Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

Réédition d'un tableau d'amortissement (hors modification des conditions financières du prêt concerné)	30 € HT / dossier
Demande de décompte	33 €
Changement de compte de prélèvement	25 € / opération
Changement de quantième (date de prélèvement du prêt)	125 € / opération
Frais de mainlevée de nantissement ou d'hypothèque	125 € / demande

Indemnités minimums pour remboursement anticipé du crédit

404 € / prêt

Indemnité en cas d'exigibilité de votre crédit : les sommes dues sont productives d'intérêt au taux du prêt avec une majoration figurant à votre contrat de Prêt

Modification de la durée du prêt

1% du capital restant dû min 650 €

Modification de la garantie du prêt

1% du capital restant dû min 650 €

Modification du taux du prêt
(nature ou montant)

1% du capital restant dû min 475 €

ASSURANCES ET PROTECTION

Protection de votre activité professionnelle et/ ou de vos biens mobiliers

BNP Paribas Assurance Pro est une offre de garanties d'assurance « à la carte » qui permet de protéger votre activité professionnelle (activité, locaux et équipements professionnels).

L'assurance Multirisque Professionnelle BNP Paribas, c'est une garantie responsabilité civile professionnelle, qui peut protéger vos locaux et votre outil de travail, vous assurer à la suite d'un sinistre et garantir la poursuite de vos activités ainsi qu'une indemnisation des machines, des équipements industriels ou informatiques nécessaires à l'activité de votre entreprise.

> Assurance Multirisque Professionnelle* **NOUS CONSULTER**

*Tarifs personnalisés en effectuant un devis.

BON À SAVOIR : votre conseiller Hello team Pro vous mettra en relation avec des conseillers spécialisés en assurance professionnelle qui vous proposeront une offre en adéquation avec vos activités et votre besoin de protection. Les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée, elles varient en fonction de l'activité professionnelle et des garanties choisies.

Protection des biens

Vous souhaitez sécuriser vos locaux contre les risques de vols et de vandalisme, Homiris Pro⁽¹⁾ est un service d'alarme et de télésurveillance opéré par Euro Protection Surveillance (EPS), offre tout compris pour la protection des locaux professionnels contre les risques de cambriolage et d'agression.

Formule Essentiel⁽²⁾ avec information (à partir de)⁽³⁾

32,00 € HT / mois

- > Système d'alarme connecté mis à disposition et installé par un professionnel.
- > Contrôle à distance du système d'alarme et maintenance, y compris le remplacement des piles.
- > Télésurveillance 24h/24, 7j/7.
- > Information immédiate de l'abonné par téléphone.
- > Pilotage à distance via l'espace abonné et l'application mobile Homiris⁽⁴⁾

Formule Intégral⁽²⁾ avec intervention (à partir de)⁽³⁾

41,00€ HT / mois

La formule Intégral est composée de la formule Essentiel, avec en complément :

- > Analyse par un opérateur du centre de surveillance⁽⁵⁾ de la situation sur place.
- > Intervention d'un agent de sécurité⁽⁶⁾.
- > Appel aux forces de l'ordre⁽⁶⁾.
- > Organisation des mesures de sauvegarde du local⁽⁷⁾.

Installation et mise en service clé en main

150,00 € HT

Nous consulter pour prendre rendez-vous avec un technicien-conseil Homiris. Il définira avec vous votre tarif personnalisé lors du diagnostic sécurité, en tenant compte du lieu à protéger et de vos besoins.

(1) Services proposés aux professionnels sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales. Engagement 12 mois minimum. Homiris, un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 €. Siège social : 30 rue du Doubs, 67 100 Strasbourg – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines, CS 70 002, 59 891 Lille Cedex 9. Immatriculée sous le n° 338 780 513 Strasbourg – Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. (2) Dans les limites et conditions prévues aux conditions générales sur <https://hellobankpro.fr/> (coût de connexion selon opérateur). (3) Tarif HT «à partir de» au 01/07/2024 pour un équipement de base, hors extensions, hors options, et hors frais d'installation et de mise en service de 150€ HT. (4) Disponible sur les plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité. (5) Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n° 163.00.31 (Strasbourg), n° 216.10.31 (Verlinghem), n° 162.00.31 (Vineuil) et n° 241.21.31 (Tours) délivrés par CNPP Cert. (www.cnpp.com). (6) Si nécessaire et après levée de doute conformément à la réglementation. (7) Les frais de gardiennage ou de sécurisation des issues endommagées, engagés en cas d'effraction, sont facturés par EPS et pourraient être couverts éventuellement par le contrat d'assurance pour les locaux professionnels selon formule et après levée de doute conformément à la réglementation.

Protection du dirigeant

Vous souhaitez compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille.

BNP Paribas Protection Santé (pour un dirigeant salarié) ou BNP Paribas Protection Santé Madelin (pour un travailleur non salarié non agricole) permet de compléter les prestations versées par votre régime obligatoire en cas de maladie pour vous et votre famille. Ces deux offres vous proposent trois formules de protection évolutives en fonction du niveau de remboursement.

> BNP Paribas Protection Santé

Tarifs personnalisés en effectuant un devis. [NOUS CONSULTER](#)

> BNP Paribas Protection Santé Madelin

Tarifs personnalisés en effectuant un devi..... [NOUS CONSULTER](#)

BON À SAVOIR : les cotisations de l'offre feront l'objet d'une tarification personnalisée. Elles varient en fonction de votre âge, de la situation de votre famille et de la formule de garanties choisie. Contactez la Hello Team Pro pour trouver la solution la mieux adaptée à votre situation.

Intermédiation en assurance

Hello bank! via BNP Paribas en qualité de mandataire d'assurance, est liée à Cardif IARD par un contrat exclusif pour les contrats de multirisque professionnelle.

Participation à plus de 10% de BNP Paribas dans les entreprises d'assurance.

BNP Paribas détient directement ou indirectement des participations supérieures à 10% du capital social ou des droits de vote dans les entreprises d'assurance : Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, Cardif IARD et Cardif Lux Vie.

CARDIF Assurance Vie, SA au capital de 719 167 488 € - RCS Paris 732 028 154, Entreprise régie par le Code des assurances, Siège social : 1 boulevard Haussmann – 75009 Paris, Bureaux : 8 rue du Port 92728 Nanterre Cedex – France – Tél. 01 41 42 83 00

AXA ASSISTANCE FRANCE ASSURANCES, SA au capital de 24 099 560,20 € - Entreprise régie par le Code des assurances Immatriculée R.C.S NANTERRE sous le numéro 451 392 724 - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 Châtillon

RÉSOUDRE UN LITIGE

En premier recours

La Hello Team Pro : Vous pouvez contacter directement un conseiller Hello bank! pour lui faire part d'une réclamation par téléphone au 01 34 34 00 00 (appel non surtaxé), ou via le formulaire en ligne sur le site Internet www.hellobank.fr^① ou sur l'application mobile « Hello bank! ».

Le Service Réclamations Clients : Si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante à votre réclamation, vous pouvez contacter le Service Réclamations Clients par voie postale à l'adresse suivante :

Service Réclamations Clients Hello bank!
TSA 80 011
75318 PARIS Cedex 09

L'objectif de BNP Paribas est de répondre immédiatement mais certaines réclamations plus complexes nécessitent plus de temps. Si des recherches sont nécessaires, BNP Paribas s'engage alors à accuser réception dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi d'une réclamation écrite ou la formulation à l'oral d'une réclamation, et d'apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement, Hello bank! vous communique une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

En dernier recours amiable

La saisie d'un Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. Cette faculté est ouverte pour certaines natures de litige décrites ci-après. La saisine d'un Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de BNP Paribas, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit le Médiateur à condition : soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par BNP Paribas, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel la réclamation écrite a été formulée⁽²⁾, soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une première réclamation écrite.

Le Médiateur de l'Assurance : exclusivement pour les litiges relatifs aux produits d'assurance ne relevant pas de la commercialisation (sous réserve que le contrat d'assurance prévoit la possibilité de recourir à la médiation),

soit par voie électronique : mediation-assurance.org⁽¹⁾

soit par voie postale : Le Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) : exclusivement pour la clientèle des entrepreneurs, personnes physiques agissant pour ses besoins professionnels, en désaccord avec la réponse écrite apportée par le Responsable Réclamations Clients, et exclusivement pour les litiges portant sur la distribution de produits d'assurance (information, conseil, conditions de souscription⁽⁴⁾,

uniquement par voie électronique : lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾ Les conditions générales de la médiation sont disponibles sur le site : lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾ ou sur simple demande en agence BNP Paribas.

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou de garantie, sur le site Internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>⁽¹⁾

Tout litige résultant d'un contrat de vente ou de services en ligne peut aussi être formulé par voie électronique sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site Internet : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Coût de connexion selon opérateur.

⁽²⁾ En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

Une question ?
**La Hello Team Pro
vous répond !**



Contactez un conseiller par votre messagerie sécurisée depuis l'application Hello bank!*



Appelez-nous au 01 34 34 00 00**

* Disponible sur IOS (Version 10.3 et ultérieure) et Android (version 4.4 et ultérieure). Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet.

** Coût d'un appel local (depuis la France Métropolitaine) ou international (depuis l'étranger) selon votre opérateur téléphonique.

Ce document est imprimé sur du papier certifié.



Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2025, modifiables à tout moment sous réserve du respect des dispositions contractuelles et de la réglementation en vigueur.

BNP Paribas, SA au capital de 2 261 621 342 € - Siège social: 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris. OrIAS n° 07 022 735. wwworias.fr - Hello bank! : 01 43 63 15 15 (coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine). hellobank.fr - Réf : DP25834 - 01/01/2024.

N° ADEME : FR200182_01XHWE